

**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**FIXANT LE MONTANT DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2023  
DU CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION DE L'AUDOMAROIS  
SITUÉ A SAINT-OMER.**

Vu le code de l'action sociale et des familles (CASF);

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil général en date du 11 juillet 2005 actant le transfert des Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) au Département ;

Vu l'adoption de la délibération du Conseil départemental en date du 30 janvier 2023 portant sur l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux de compétence départementale ;

Vu le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;

**Le Président du Conseil départemental,**

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

La dotation de financement du Centre Local d'Information et de Coordination de l'Audomarois (CLIC) est fixée à 88 507 € pour l'année 2023.

Cette dotation annuelle se répartie comme suit :

Dotation de fonctionnement : 71 213 €  
Dotation complémentaire Avenant 43 : 17 294 €

ARRAS, le 14 MARS 2023

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services

  
Maryline VINCLAIRE